

COMPTE RENDU de la séance du 7 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr SYLVESTRE François Maire.

Etaient Présents : Mrs et Mmes SYLVESTRE François, DECLINCHAMP Frédéric, LAUGAUDIN Chantal, COUSIN Gilles, CARON Didier, SYLVESTRE Roselyne, LOISON Olivier, LORNE Vincent, RIOUAL ATRAX Véronique et M. GUINOT Patrick.

Excusés : Me BARRE Norha a donné pouvoir à Me SYLVESTRE Roselyne et Mr BLOSSE a donné pouvoir à Mr SYLVESTRE François.

Absents : Mmes SURVILLE Aurélie, LISTWAN-BREARD Anne-Sophie et Mr GODIN David

Secrétaire de séance : Mme SYLVESTRE Roselyne

Secrétaire de mairie présente : Mme GONNET Céline

1°) Approbation du compte rendu de la réunion du 18 septembre 2024.

2°) Délibération n°2024-50 DON Société de Chasse :

Mr le maire fait part du don de six chasseurs de la société de chasse de Cuy de 6 euros. Les membres acceptent ce don, à l'unanimité, et autorisent Mr le maire à établir le titre de recette correspondant.

3°) Délibération n°2024-51 Don mariage MOUCHEBOEUF :

Mr le maire fait part du don de 100 euros suite au mariage de Mr MOUCHEBOEUF. Les membres acceptent ce don, à l'unanimité, et autorisent Mr le maire à établir le titre de recette correspondant.

4°) Délibération n°2024-52 Devis coloria cosoluce (hébergement + prestations annexes) :

Mr le maire expose le bon de commande, formule abonnement 2024, d'un montant de 1647,90 HT soit 1977,48 TTC.

Détails :

-Coloria : 732,90 HT soit 879,48 TTC

-Prestations annexes : 915 HT soit 1098 TTC.

Les membres, à l'unanimité acceptent ce devis et autorisent Mr le maire à le signer.

5°) Délibération n°2024-53 prix du m3 assainissement 2025 :

Les membres du conseil municipal après avoir échangé sur une augmentation du prix des eaux usées, décident de fixer celui-ci à 1.80 euros m3 à partir du 1^{er} janvier 2025. A ce jour, le prix était de 1.70 euros du m3. L'augmentation se justifie par l'accroissement du coût de l'énergie, du coût de la maintenance ainsi que le coût du curage des lits de roseaux.

6°) Délibération n° 2024-54 Primes agents techniques suite problèmes à la station épuration :

Mr le Maire explique les problèmes de la station d'épuration suite aux intempéries de cette année 2024. Les deux agents techniques sont intervenus jours et nuits en dehors de leurs heures de travail. De ce fait après un vote à mains levées (une abstention), le conseil municipal a décidé d'attribuer une prime globale de 800 euros net pour M. JOURDAIN et M. BLONDET.

Cette prime sera sur la paie de décembre 2024, un arrêté individuel sera effectué.

7°) Délibération n°2024-55 Prime départ en retraite de Patrick JOURDAIN :

Mr le maire informe le Conseil du départ en retraite de Mr JOURDAIN Patrick au 1^{er} février 2025 et propose de lui attribuer une prime.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de lui acheter des bons d'achats CADHOC pour un montant de 2000 euros. Ces bons sont valables dans plusieurs enseignes.

8°) Réunion CCAS:

Colis et repas des anciens pour un budget de 40 euros/personne.

Demande de bon alimentaire fait par une famille du village. Un bon de 100 euros sera fait pour mois de novembre et un pour le mois de décembre.

9°) Délibération n°2024-56 Paiement facture COMAT et VALCO :

Les tables passeront en investissement au compte 2128. Le conseil autorise Mr le Maire à payer cette facture.

10°) Subventions reçus :

Les dispositifs de sécurité prévus lors de l'aménagement de la rue Georges Cerneau pourront être subventionnés par les amendes de police à hauteur de 40%.

11°) Week end 7 et 8 décembre :

Information sur le fait que le repas des anciens sera le 7/12 au midi. Le 8/12, décoration de la place Lucien POTHIER de 10h à 12h.

12°) Délibération n°2024-57 Motion relative à la situation du département et des collectivités de l'Yonne :

Le Conseil a pris connaissance de cette motion relative à la situation du département et des collectivités de l'Yonne et donne un avis favorable à celle-ci.

13°) Délibération n°2024-58 Don d'administrés :

M. le Maire présente le chèque de M. et Mme DELAINE de 25€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte celui-ci et autorise M. le maire à établir le titre de recette correspondant.

Divers :

-Demande de l'association des petits loups pour installer des poneys : ils retiennent cette activité pour le marché de Noël aux abords de la salle de convivialité (parking et espace de verdure).

-Demande d'une personne non domiciliée sur CUY pour prendre/achat emplacement au cimetière afin de se rapprocher de sa famille.

-Réunion sur la résilience alimentaire le 14/11 à 16h par Mr COUSIN Gilles.

-Un miroir va être acheté au croisement de la rue Pierre et Marie CURIE et Henri DUNANT, un second dans l'autre sens.

-Informations sur les conséquences des intempéries chez des Cuystrats en lien avec la station d'épuration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30.